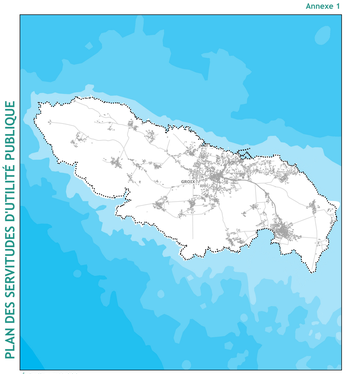
COMMUNE DE GROIX
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 05 décembre 2019
Modifié (mise à jour n°1) le 21 juillet 2021
Modifié (mise à jour n°2) le 29 juillet 2026

Annexe 1

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Échelle : 1/6 000

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du 29 juillet 2026
Le Maire,
Erwan TONNERRE

Légende

- AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
- AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits
- AC3 : Périmètre de protection autour des réserves naturelles

Les servitudes AR1, AR2, PT1, PT2 sont non affichables - se rapprocher du gestionnaire

0 100 200 300 400 500 m

N